

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX
N° 2023-0326
MODIFICATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
AVENUE SALVADOR ALLENDE / ANGLE AVENUE JOLIOT CURIE
ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ N°2019-21

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevrans

VILLE DE SEVRAN
(Seine Saint Denis)

Le Maire de la Ville de SEVRAN,

Vu les Articles L 2521-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et les Décrets subséquents,

Vu le Code Pénal,

Considérant les travaux de la gare des Beaudottes par le grand Paris et réalisés par la Sté Webuild NGE GC.

Attendu qu'il convient de prendre toutes mesures propres à éviter les accidents ainsi que toutes les précautions à cet égard,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : Les articles suivants sont applicables du 1er janvier 2023 au 31 octobre 2023.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera considéré comme stationnement très gênant et constituera une infraction prévue par l'article R417-11 du Code de la Route. Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

ARTICLE 4 : La circulation sera réduite à 30 Km / h pendant toute la phase des travaux.

ARTICLE 5 : La signalisation réglementaire provisoire sera mise en place et entretenue pendant toute la durée du chantier par la Sté Webuild NGE GC-9 rue des 3 sœurs-93 420 Villepinte

ARTICLE 6 : Les tracés des passages piétons seront réalisés par demi chaussée.

ARTICLE 7 : Si pour les besoins des travaux le trottoir au droit des travaux doit être fermé, une déviation piétonne sera mise en place par l'entreprise vers le trottoir opposé par les passages piétons existants ou temporaires.

ARTICLE 8 : L'accès aux véhicules de secours ou d'urgence devra être maintenu et possible à tout moment du jour ou de la nuit.

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

N° 2023-0326

MODIFICATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
AVENUE SALVADOR ALLENDE / ANGLE AVENUE JOLIOT CURIE
ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ N°2019-21

ARTICLE 9 : Durant la période des travaux le Domaine Public devra être parfaitement nettoyé et dégagé de tout obstacle pouvant entraver la circulation des usagers; l'écoulement des eaux dans les caniveaux et ce, chaque jour lorsque l'entreprise quittera les lieux de travail.

ARTICLE 10 : Les dispositions seront prises par l'entreprise travaillant afin d'assurer un accès piétons permanent aux usagers notamment par la mise en place de barrièrage jointif, passerelle ou tout système sécurisé permettant le passage de piétons ou poussettes.

ARTICLE 11: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception, équivaut à une décision implicite de rejet (art.L.411-7 CRPA). Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télé-recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté sera affiché 48 heures à l'avance dans les rues concernées par l'entreprise.

ARTICLE 13 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Directeur Général de la Ville de Sevrans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 14 : Ampliation du présent arrêté en sera adressée à :

- * Commissariat de la Police Nationale de Sevrans
- * Police Municipale de Sevrans
- * Brigade des sapeurs pompiers 156 Route de Mitry 93600 Aulnay sous Bois
- * PARIS TERRES D'ENVOL BP 85 93420 Villepinte
- * TRA 241 Chemin du Loup 93420 Villepinte
- * RATP 132 Avenue de Rome 93320 Pavillons sous Bois
- * KEOLIS CIF 46 rue Marcel Paul Zi Charles de Gaulle 93297 Tremblay en France
- * Sté Webuild NGE GC-9 rue des 3 sœurs-93 420 Villepinte

Fait à Sevrans, le 11 janvier 2023

Monsieur le Maire



Stéphane BLANCHET